



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 février 2024**,

L'an deux mille vingt-trois, le **quinze** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 février 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. André SZYMANSKI – M. CHOLLET Robert - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO  
Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
M. Michel RENAUD à Patrick PONSONNAILLE  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Michel VENEAU  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André SZYMANSKI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Tableau des effectifs

Suite aux besoins des différents services, il convient de créer les postes suivants :

### Postes permanents

**1 Poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux** : suite au recrutement envisagé pour le poste de responsable du pôle ressources, il convient de créer un poste d'ingénieur territorial

**1 Poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux** : suite à une réussite au concours, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise afin de pouvoir nommer l'agent déjà en poste

**1 Poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux** : suite à la mise en place de la nouvelle collecte des déchets, il convient de créer en emploi permanent le poste d'ambassadeur de tri

### Postes non permanents en contrats de projets

**1 Poste de guide composteur en contrat de projet** : suite à la réorganisation de la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes, il convient de créer un poste de guide composteur en contrat de projet, pour une durée de 3 ans (durée de la subvention accordée)

**1 Poste de chargé de mission accueil, portage et navette documentaire** : suite au projet de service du réseau des Médiathèques, il convient de créer un poste de chargé de mission accueil, portage et navette documentaire, pour une durée de 3 ans (durée de la subvention accordée)

Par ailleurs, conformément à l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois saisonniers de la Communauté de Communes sont créés par son organe délibérant.

Les besoins pour l'année 2024 sont les suivants :

### Postes non permanents en Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)

- **2 adjoints administratifs** à temps complet (Réseau des Piscines/Secrétariat Général)
- **9 adjoints techniques** à temps complet (portage de repas/ déchetteries / service Prévention, Collecte et Traitement des déchets, Réseau des Piscines)
- **2 adjoints d'animation** à temps complet (service Education à l'Environnement)
- **2 éducateurs des APS** à temps complet (Réseau des Piscines)
- **2 opérateurs des APS** à temps complet (Réseau des Piscines)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération
- **DECIDE** d'inscrire les dépenses au budget.

Le tableau des effectifs est joint en pièce annexe.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 41  
Pouvoirs : 8  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

ID : 058-200067916-20240215-2024\_15\_02\_04-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. André SZYMANSKI, secrétaire de séance

